



Ville de Palavas-les-Flots
Hérault

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022

- **LE DOSSIER COMPLET DOIT ETRE DEPOSE EN MAIRIE AUPRES DU BUREAU DES ANIMATIONS AVANT LE 29 OCTOBRE 2021.**

Tout dossier incomplet (pièces à joindre comprises) ne pourra être examiné

Cadre réservé à l'administration

ASSOCIATION :

DOSSIER DEPOSE LE :

- BUDGET PRINCIPAL VILLE
 BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE
 CCAS

SUBVENTION DEMANDEE :

SUBVENTION OBTENUE :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

Tout dossier incomplet (pièces à joindre comprises) ne pourra être examiné

Pour une première demande

- Vos statuts régulièrement déclarés
- Le récépissé de la déclaration en Préfecture de l'association
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du conseil, du bureau,...)
- **Un relevé d'identité bancaire ou postal original au nom de l'association** (conformément aux règles imposées par la Direction Générale des Finances Publiques, aucun versement ne sera effectué par la trésorerie de Mauguio en l'absence du RIB original)
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire
- Les derniers comptes approuvés
- Le dernier rapport d'activité approuvé
- L'attestation d'assurance (RC, incendie, dommage aux tiers ...) en cours de validité

Pour un renouvellement

- **Un relevé d'identité bancaire ou postal original au nom de l'association même si le compte n'a pas changé** (conformément aux règles imposées par la Direction Générale des Finances Publiques, aucun versement ne sera effectué par la trésorerie de Mauguio en l'absence du RIB original)
- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt de la demande faite pour l'année précédente
- La composition du bureau (fonctions) et du conseil d'administration seulement si il y a eu des changements
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir de ce dernier au signataire
- Les derniers comptes approuvés
- Le dernier rapport d'activité approuvé
- L'attestation d'assurance (RC, incendie, dommage aux tiers...) en cours de validité

Dans tous les cas, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée

- Le dernier rapport annuel d'activité et les derniers comptes approuvés de votre association
- Le compte rendu financier de l'action financée
- Le cas échéant, le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

- IDENTIFICATION :

NOM

Sigle

Numéro Siret

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture.....

Date de publication de la création au journal officiel

Objet social et activités principales réalisées

.....

Adresse du siège social.....

Code postal

Commune

Téléphone Fax.....

Site internet.....

.

Adresse de correspondance si différente du siège

.....

.....

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (nom complet à préciser – pas de sigle)

Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales (entreprises, associations, collectivité locale, etc.) : non oui lesquelles ?

	Nom-prénom	Adresse	Téléphone-courriel
Président			
Trésorier			
Secrétaire			
Correspondant			

• **MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION:**

Nombre de bénévoles (personnes contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée) :

Nombre total de salariés :

Nombre de salariés Equivalent Temps Plein Travaillé :

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés :

• **NOMBRE D'ADHERENTS DE L'ASSOCIATION : enfants (-18 ans)**

Nombre d'adhérents palavasiens :dont.....enfants et.....adultes

Nombre d'adhérents non palavasiens :dont.....enfants et.....adultes

• **TARIFS DES ACTIVITES :**

L'adhésion annuelle est de : (*préciser si tarifs différenciés notamment en fonction de l'âge*)

Montant adhésion 2021 :

Montant adhésion 2022 :

La licence sportive est-elle obligatoire ? oui non

Le prix de la cotisation comprend il la licence sportive ? oui non

Si non, quel est le montant de la licence ?

Nombre de licenciés à jour de cotisations :

• **MOYENS MATERIELS DE L'ASSOCIATION**

L'association dispose-t-elle de locaux ? oui non

Si oui propriétaire locataire mis à disposition

Véhicule oui non

Outils informatiques oui non

Autres moyens matériels (*préciser*) :

.....

Votre association a-t-elle des outils de communication ? oui non

Si oui, lesquels ?

• **IMPLICATION DANS LA VIE DE LA VILLE DE PALAVAS-LES-FLOTS**

(*Démonstrations, animations, fête du nautisme, foire des associations, Téléthon....*)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

A COMPLETER IMPERATIVEMENT

CHARGES	Montant ⁴	PRODUITS	Montant
60 – Achats	0	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74 - Subventions d'exploitation^b	0
Autres fournitures		Etat ; préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance			
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	0		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ^f	
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 - Charges de personnel	0		
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES^g			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860-Secours en nature		870-Bénévolat	
861-Mise à disposition gratuite de biens et service		871-Prestations en nature	
862-prestations			
864-Personnel bénévole		875-Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention de€ , représente% du total des recettes
(Montant attribué / total des produit) x 100

4-1 DECLARATION SUR L'HONNEUR

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service auprès duquel vous déposez ce dossier.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- certifie que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices *:
 - inférieur ou égal à 200 000€
 - supérieur à 200 000€*

- demande une subvention de : €

- précise que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

N° IBAN :

BIC :

Fait le à

Signature :

* Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

* Conformément à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement n° 1407/2013 (UE) de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

* Le montant total et cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l'attribution ou non d'une subvention. Cette attestation n'a pas d'autre objet que de permettre aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution.